



CERTIFICATION

Premier anniversaire de la marque "fertilisant durable"



Lancée il y a un an, la marque "fertilisant durable" est aujourd'hui utilisée par une dizaine d'entreprises, sur près de 80 produits. Son périmètre pourrait être élargi aux additifs et biostimulants.

La marque "fertilisant durable" a été créée fin 2016 par le cercle de réflexion "Le Club du retour à la terre" et [Afaïa](#), le syndicat des fabricants de supports de culture

et de fertilisants organiques, paillages et biostimulants. Objectif: permettre aux utilisateurs d'identifier les fertilisants d'origine renouvelable et garantir leur conformité aux principes de l'économie circulaire.

Pour pouvoir bénéficier de la marque, le producteur s'engage à produire un fertilisant contenant plus de 60 % de nutriments majeurs (NPK) d'origine renouvelable, à le commercialiser selon la réglementation et à



respecter les règles d'usage de la marque. Chaque année, il doit déclarer les produits concernés, les matières premières utilisées et la part de NPK d'origine renouvelable. Il peut alors être audité et certifié par un organisme indépendant. La marque est gérée par le Club du retour à la terre.

Un exemple à suivre

Après un peu plus d'un an d'existence, une dizaine d'entreprises sont d'ores et déjà agréées pour utiliser la marque. En 2017, 78 produits estampillés "fertilisant durable" ont été commercialisés sur

les marchés professionnels et du grand public, pour un total de 1 322 800 tonnes. Ces quantités représentent le quart des volumes produits par les adhérents d'Afaia.

Le champ d'application de la marque concerne aujourd'hui les amendements organiques, les engrais organiques et les engrais organo-minéraux. Afin d'encourager son développement, des évolutions sont envisagées comme l'élargissement de son périmètre d'utilisation aux produits de paillage, aux additifs et aux biostimulants, ou encore une modification des critères de durabilité.

En novembre 2017, la marque a été présentée comme un exemple lors de la réunion du Fertilizer working group de la DG Growth à Bruxelles. Ce groupe, qui rassemble deux fois par an les administrations des États membres et des représentants des fabricants, assure le suivi des réglementations européennes pour les matières fertilisantes. L'ordre du jour portait sur les règles à mettre en place pour les allégations en matière de durabilité des produits dans le cadre de la future réglementation harmonisée des matières fertilisantes et supports de culture.

S.B.